

4 DEGRES
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : ZI de la Folie - 6 rue Ampère
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
921 704 482 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 OCTOBRE 2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq,
Le Vingt Octobre,
A 14 Heures,

Les associés de la Société 4 DEGRES, société à responsabilité limitée au capital de 16 000 euros, divisé en 1 600 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Gaël PIVETEAU, titulaire de 800 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Cyril VEQUAUD, titulaire de 800 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cyril VEQUAUD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

CV GP

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du ZI de la Folie - 6 rue Ampère, 85310, LA CHAIZE LE VICOMTE au 1 Zone d'Activités Les Landes Blanches - 85480 FOUGERE, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 1 Zone d'Activités Les Landes Blanches - 85480 FOUGERE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet SOFAR ayant son siège Rue Nicolas Baudin – 85000 LA ROCHE SUR YON pour remplir toutes formalités de droit.

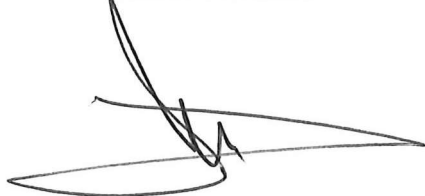
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés

CV GP

Gaël PIVETEAU



Cyril VEQUAUD



4° **4 Degrés**
6 rue Ampère ZI de la Folie
85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE
RCS 921 704 482
02 51 05 77 25
4-degres@orange.fr